

> Médecins omnipraticiens

COVID-19 – Précision sur la période de suspension des réductions de la rémunération pour non-respect du pourcentage des jours de pratique (EP 53 – PREM)

Dans les infolettres [274](#) du 16 février 2022 et [099](#) du 23 juin 2020, nous vous informions de la suspension des réductions de la rémunération pour le non-respect du pourcentage des jours de pratique prévu à l'*Entente particulière relative au respect des plans régionaux d'effectifs médicaux (53)*.

Depuis le début de la pandémie, des mesures d'exceptions ont été mises en place afin de favoriser le déploiement optimal et la fluidité de la mobilité des effectifs médicaux. Par conséquent, la répartition de la pratique de nombreux médecins omnipraticiens ne respecte pas l'exigence du 55 % des journées de facturation requis dans le territoire de leur avis de conformité.

Le comité paritaire MSSS-FMOQ a convenu d'une période de suspension générale des réductions pour le non-respect des avis de conformité pour les années d'application suivantes :


- du **1^{er} mars 2020** au **28 février 2021**;
- du **1^{er} mars 2021** au **28 février 2022**.

Ainsi, si vous détenez un avis de conformité, vous êtes considéré en respect de celui-ci, et ce, peu importe la répartition des journées travaillées en dehors de votre territoire d'appartenance. Il en va de même si vous détenez une dérogation tenant lieu d'avis de conformité.

Cette suspension ne s'applique pas à l'application de la réduction pour les professionnels ayant pratiqué sans détenir soit un avis de conformité, soit une dérogation en tenant lieu, soit une exemption personnalisée autorisée par le comité paritaire.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)